



Ville de Pirae
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 069 / 2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2019.

Séance du 24.10.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae

Secrétaire de séance : Madame Lorraine HUNTER, 5^{ème} adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	18/10/2019	Date d'affichage de la convocation	18/10/2019
Date d'affichage du C.R.	29 OCT. 2019	Date d'affichage de la délibération	30 OCT. 2019
Transmission IDV	30 OCT. 2019	Rendu exécutoire après publication	30 OCT. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	28	00	01
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama		x	TAURAATUA Christophe
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris		x	SVARC Maire
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere		x	HUNTER Lorraine
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	LECHENE Eliane
27	WONG Keehi		x	
28	TETOOPA Raiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		19	14	10

DELIBERATION N° 069 / 2019 DU 24 OCTOBRE 2019
Approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU L'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et le décret n°008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU L'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU La délibération n° 015/2019 du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2019 et de la prise en charge des déficits des budgets annexes ;
- VU Les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire au budget principal de l'exercice 2019 des dépenses et des recettes supplémentaires :

- en dépenses pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'Office de gestion de la crèche de Pirae - Tama Here ;
- en recettes relatives aux fonds et dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.10.2019 ;

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : Le budget principal pour l'exercice 2019 est modifié comme suit :

En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
657364	Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial	0	12 000 000	0	0
74128	Dotations d'aménagement	0	0	0	3 937 232
7471	Participations d'Etat	0	0	0	1 447 494
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	0	0	0	5 889 260
	S/Total 1	0	12 000 000	0	11 273 986
		12 000 000		11 273 986	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
023	Virement à la section d'investissement	726 014	0	0	0
	S/Total 2	726 014	0	0	0
		-726 014		0	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	0	12 000 000	0	11 273 986
S/Total 2	726 014	0	0	0
Total Général	726 014	12 000 000	0	11 273 986
	11 273 986		11 273 986	

En section d'investissement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
2313	Constructions	726 014	0	0	0
	S/Total 1	726 014	0	0	0
		-726 014		0	

Article	Libellés (opération d'ordre)	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	726 014	0
	S/Total 2	0	0	726 014	0
		0		-726 014	

Libellés	Dépenses		Recettes	
	En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
S/Total 1	726 014	0	0	0
S/Total 2	0	0	726 014	0
Total Général	726 014	0	726 014	0
	-726 014		-726 014	

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire empêché
Le Maire
Le 2^{ème} Adjoint,



Edouard FRITCH



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 29 octobre 2019 15:05
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20191030-910.xml; 987-200013746-20191024-DELIB_069_2019-DE-1-2_903.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-30(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_069_2019

Objet acte: Approuvant la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Décisions budgétaires

Identifiant Acte: 987-200013746-20191024-DELIB_069_2019-DE
